

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, tenue à la salle du conseil, mercredi le 21 septembre 2016 à 16 h 00, et à laquelle sont présents :

Maire : Monsieur Gilles Garon

Conseillers : Monsieur Sébastien Ouellet  
Monsieur Rémi Dumont  
Madame Annette Rousseau  
Madame Élisabeth Cloutier

Directrice générale : Madame Chantal-Karen Caron

Étaient absents : Monsieur Benoit Racine  
Madame Annick Bédard

formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Gilles Garon, Maire.

Cette séance fut convoquée au moyen d'un avis spécial, dont copie demeurera aux archives de la municipalité.

---

16-09-227

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par monsieur Rémi Dumont,  
appuyé par madame Élisabeth Cloutier,  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac accepte l'ordre du jour, tel que présenté par M. Gilles Garon, Maire.

**ADOPTÉ**

---

16-09-228

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU) – DOSSIER « MISE AUX NORMES DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU QUARTIER NOTRE-DAME-DU-LAC »**

---

**ATTENDU** le projet de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac concernant la « Mise aux normes de l'alimentation en eau potable du quartier Notre-Dame-du-Lac;

**ATTENDU QUE** la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

**ATTENDU QUE** la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

**ATTENDU QUE** la Ville doit soumettre son projet et par le fait même, s'engager à assumer sa part des coûts admissibles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sébastien Ouellet, appuyé par madame Annette Rousseau, et résolu unanimement :

**QUE** la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac s'engage :

- à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

**QUE** M. Gilles Garon, maire, ou en son absence le maire suppléant, et Mme Chantal-Karen Caron, directrice générale, ou en son absence la coordonnatrice des finances, soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

**ADOPTÉ**

16-09-229

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

L'assemblée terminée :

Il est proposé par monsieur Rémi Dumont,  
appuyé par monsieur Sébastien Ouellet,  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

**MOI, GILLES GARON, MAIRE, RECONNAIS EN SIGNANT LE  
PROCÈS-VERBAL, SIGNER ÉGALEMENT TOUTES LES RÉOLUTIONS  
CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.**

Chantal-Karen Caron  
Directrice générale

Gilles Garon  
Maire

